



26 juin 2026

EURONEXT CLEARING | DERIVES SUR MATIERES PREMIERES AGRICOLES – CAPACITE MINIMUM D'ENTREPOSAGE MATIF REQUISE POUR LE BLE DE MEUNERIE N°2 POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE (2026- 2027)

A l'attention de :	Adhérents Compensateurs admis sur la Section Dérivés sur Matières Premières Agricoles (MATIF) et Silos Agréés
Priorité :	Medium
Sujet :	Capacité de stockage minimum requise auprès des Silos Agréés dans le cadre de la livraison physique du contrat à terme Blé Meunier n° 2 à J-20.

Conformément à l'Article 6.1, paragraphe 3, de l'Annexe aux Instructions d'Euronext Clearing B.6.5.7.1 relative à la procédure de livraison du contrat sur le blé de meunerie n°2, Euronext Clearing informe les adhérents compensateurs et les Silos Agréés que la capacité minimale de stockage devant être mise à disposition par chaque Silo Agréé a été fixée à **15 000 tonnes pour la prochaine campagne de 2026-2027**.

Cette capacité minimale correspond au volume de stockage que les silos agréés doivent mettre à disposition des clients des adhérents compensateurs pour la réception et le stockage de blé meunier destiné à être livré dans le cadre de la prochaine échéance du contrat à terme MATIF Blé Meunier n° 2. Chaque Silo Agréé est tenu de communiquer à Euronext Clearing sa capacité de stockage disponible en J-20 (J étant le jour de l'échéance du contrat).

Cette exigence s'appliquera aux Silos Agréés à partir de la prochaine échéance de septembre 2026.

Dans le cas où un Silo Agréé manquerait, à plus d'une reprise par campagne, à son obligation de fournir la capacité d'entreposage minimale requise de 15 000 tonnes en J-20, Euronext Clearing se réserve le droit d'imposer au Silo Agréé toute sanction qu'elle jugerait appropriée, conformément à l'Article B.6.5.1.2 des Instructions.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Euronext Clearing Sales

ccp-sales@euronext.com

Euronext Clearing Physical Delivery Service

CCP-CommoPhysicalOps@euronext.com

Cette publication est fournie à titre purement informatif et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Elle est fournie « en l'état », sans aucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit. Bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises afin d'assurer l'exactitude de son contenu, Euronext ne garantit ni son exactitude ni son exhaustivité.

Euronext ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'utilisation des informations contenues dans cette publication, de la confiance qui leur est accordée ou des décisions prises sur leur fondement. Aucune information figurant dans cette publication ou à laquelle celle-ci fait référence ne saurait constituer la base d'un quelconque contrat.

La création de droits et d'obligations relatifs aux instruments financiers négociés sur les marchés exploités par les filiales d'Euronext est exclusivement régie par les règles applicables de l'opérateur de marché concerné.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à cette publication ou s'y rapportant appartient à Euronext. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou redistribuée, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable d'Euronext.

Le terme « Euronext » désigne Euronext N.V. ainsi que ses sociétés affiliées. Les informations relatives aux marques et aux droits de propriété intellectuelle d'Euronext sont disponibles sur euronext.com/termes-use.

© 2026 Euronext N.V. – Tous droits réservés.